

MASTER PROVINCIAL du T.T. PROFONDEVILLE

Samedi 31 mars 2012

**Complexe sportif
de la Hulle
(Avenue Roquebrune)**

9h00 : E6 / E4

10h00 : NON-AFFILIES

10h30 : NC

11h00 : E2/E0

12h30 : D2/D0

14h00 : D6/D4

16h00 : C

17h00 : B SPECIALE

18h00 : B

Inscriptions avant le
jeudi 29 mars 2012

Jean-Claude FAVEREAUX

tel : 0474/43.43.08

e-mail : favereaux.jc@skynet.be

ou

Francis HONNAY

tel : 0475/29.14.46

e-mail : francis_honnay@hotmail.com

L'élaboration des tableaux
aura lieu le vendredi 30 mars 12
à partir de 20h00.

Juge - arbitre : Guy BRADFER



**Tennis de Table
de
Profondeville
asbl**



TOURNOI PROVINCIAL – REGLEMENT

1. Le club du T.T Profondeville a.s.b.l(N 118.) organise le samedi 31/03/2012 son Masters au Complexe Sportif de la Hulle à Profondeville Avenue Roquebrune (Cap Martin32) 5170 **Profondeville**.
Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des Masters Namurois du 22 avril 2012 qui sera organisée par le club de Somzee.
3. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux personnes affiliées à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
4. Il sera fait usage de 16 tables et de balles de couleur orange Le maximum d'inscriptions sera de 400.
5. Le droit de participation est fixé à 3 € par série.
6. Lors de l'inscription, il est impératif de communiquer le numéro de licence, prénom, nom, classement, indice du club d'appartenance et les séries désirées.
7. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C-B-BSPECIAL chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et éventuellement dans la série supérieure ou une série spéciale. Le 1° tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum) sauf **éventuellement** les séries spéciales De manière à éviter les absences et pour permettre de jouer correctement en poule, le montant des inscriptions des absents sera doublé.les dames doivent s inscrire avec leur classement homme.
8. Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
9. Le dernier d'une poule ou le perdant dans le tableau final est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions fédérales.
10. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.
11. Il est interdit de fumer dans les locaux .
12. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
13. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Horaire : 09H00 E6/E4
10H00 Non - Affiliés
10H30 NC
11H00 E2/E0
12H30 D2/D0
14H00 D6/D4
16H00 C
17H00 B Spéciale
18H00 B

14. Inscriptions : Elles sont à envoyer à Honnay Francis
E-mail : francis_honnay@hotmail.com ou tel 0475/29.14.46
Favereaux Jean-Claude
E-mail : favereaux.jc@skynet.be ou 0474/43.43.08
Jusqu'au jeudi 29/03/2012 à 21h30
L'élaboration des tableaux aura lieu le vendredi 30/03/2012 à 19h00 à l'adresse suivante :
Rue Try St Pierre 5170 Profondeville.
15. Résultats : les résultats sont à envoyer à Pascal NOËL, rue Saint Roch, 43 – 5670 NISMES sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là.

JUGE-ARBITRE

Bradfer Guy

ADJOINTS EVENTUELS

Les membres du :
T.T Profondeville a.s.b.l